

Les chiffres clés DE LA RETRAITE

Auvergne



2018

Édition 2019

Carsat Auvergne - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

La Carsat Auvergne est un organisme de Sécurité sociale dont la compétence s'étend aux départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme.

Organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, la Carsat est placée sous la tutelle des pouvoirs publics.

Elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elle assure ses missions sous l'égide de deux caisses nationales :

- la caisse nationale d'assurance vieillesse (l'Assurance Retraite) ;
- la caisse nationale d'assurance maladie (l'Assurance Maladie Service social et l'Assurance Maladie Risques Professionnels).



Premier régime de retraite français, l'**Assurance retraite** du Régime général de la Sécurité sociale gère les droits à la retraite obligatoire de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services. Sur 10 français, 9 y ont cotisé, y cotisent ou y cotiseront.

L'Assurance retraite gère le compte retraite des salariés du Régime général tout au long de leur vie professionnelle, elle conseille et aide à la préparation de la retraite, calcule et paie les retraites. Dans le cadre de la politique d'action sociale, elle est acteur de la prévention de la perte d'autonomie et de l'accompagnement personnalisé des publics fragilisés (situations de rupture liées au veuvage ou à la maladie, précarité financière, isolement social ou géographique, inadaptation du logement...)

La situation du Régime général en région Auvergne

1- Les retraités résidant en région Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	3
LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE SUIVANT LA CAISSE DE LIQUIDATION	4
LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	5
RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	6
RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE	7
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	8
LE MONTANT MENSUEL MOYEN SERVI AUX RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL	9
LE MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVI AUX RETRAITÉS RÉSIDANT EN AUVERGNE	10

2- Les retraités payés par la Carsat Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES	11
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE	12
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE	13
LES RETRAITÉS PAYÉS PAR LA CARSAT AUVERGNE SELON LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE	14
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE	15
RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION	16



3- Les nouveaux retraités de la Carsat Auvergne

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS	17
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE DROITS DÉRIVÉS	18
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE	19
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE	20

4- Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L'ÂGE LÉGAL	21
LA SURCÔTE ET DÉCÔTE	22

5- L'Action Sociale Retraite

AIDES INDIVIDUELLES AUX PERSONNES ÂGÉES ET ACTIONS COLLECTIVES EN RÉGION AUVERGNE	23
---	----

Quelques définitions

Le réseau d'accueil de l'Assurance retraite en région Auvergne

La situation du Régime général en Auvergne

1. Les retraités résidant en Auvergne

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS (*) DU RÉGIME GÉNÉRAL

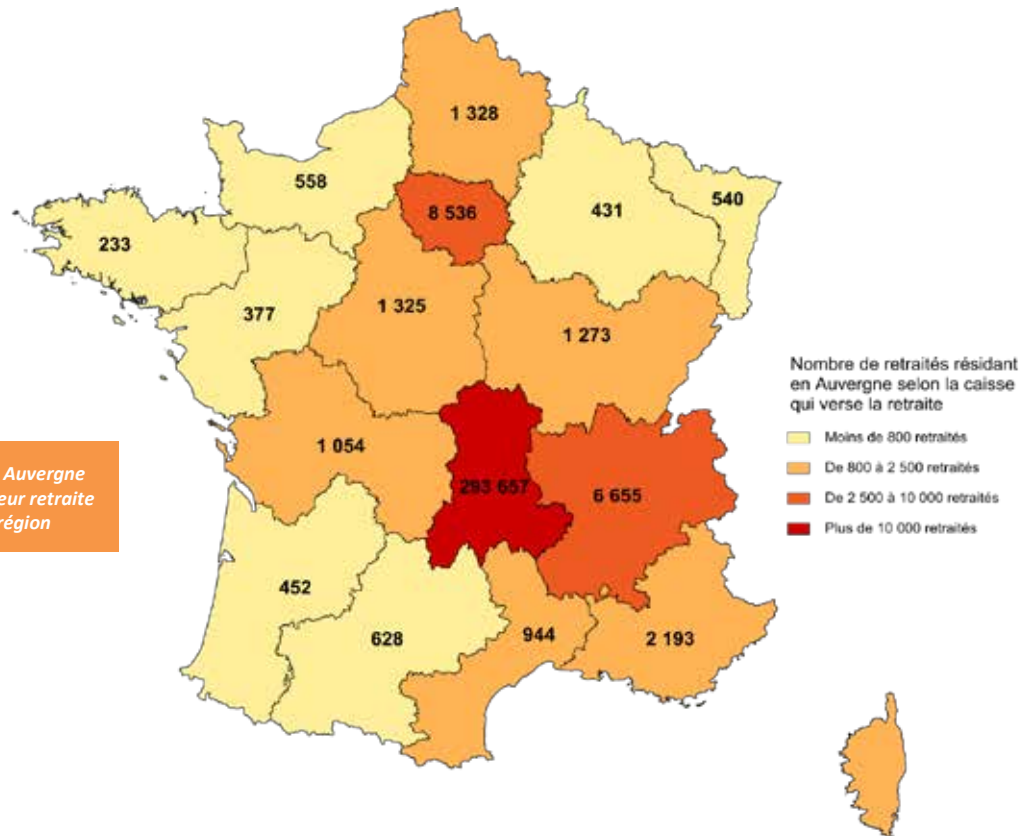
	Allier		Cantal		Haute Loire		Puy de Dôme		Auvergne	
	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution	Effectifs	% Evolution
2 012	83 617	0,5%	32 767	0,4%	48 822	0,8%	128 910	0,9%	294 116	0,7%
2 013	84 862	1,5%	33 315	1,7%	49 830	2,1%	131 794	2,2%	299 801	1,9%
2 014	85 953	1,3%	33 866	1,7%	50 764	1,9%	134 097	1,7%	304 680	1,6%
2 015	86 401	0,5%	34 278	1,2%	51 397	1,2%	135 804	1,3%	307 880	1,1%
2 016	87 087	0,8%	34 845	1,7%	52 408	2,0%	137 719	1,4%	312 059	1,4%
2 017	87 992	1,0%	35 277	1,2%	53 257	1,6%	139 540	1,3%	316 066	1,3%
2 018	88 828	1,0%	35 761	1,4%	54 139	1,7%	141 592	1,5%	320 320	1,3%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

(*) retraités payés par les 16 caisses de Métropole et les 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Au 31 décembre 2018, on dénombre 320 320 retraités résidant en Auvergne

LES RETRAITÉS RÉSIDANT EN RÉGION AUVERGNE SUIVANT LA CARSAT QUI VERSE LA RETRAITE



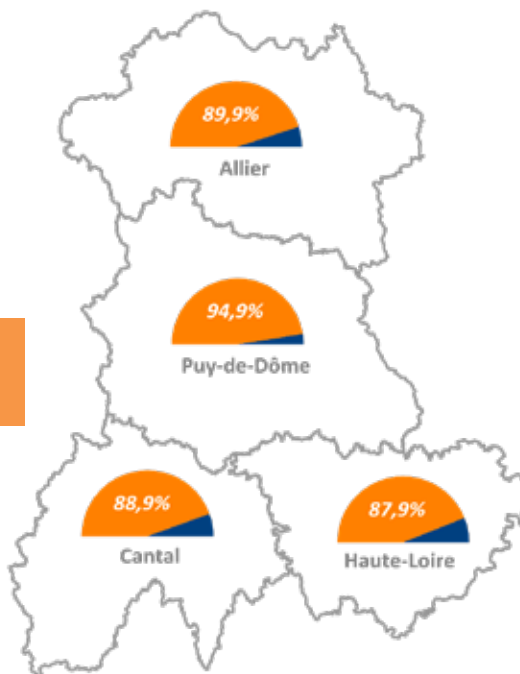
26 663 retraités résidant en Auvergne bénéficient du paiement de leur retraite depuis une Carsat hors région

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

LES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE

% de retraités

- Gérés par une autre caisse de Métropole et DOM
- Gérés par la CARSAT Auvergne



91,68% des retraités résidant en Auvergne sont gérés par la Carsat Auvergne

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION PAR ÂGE DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE

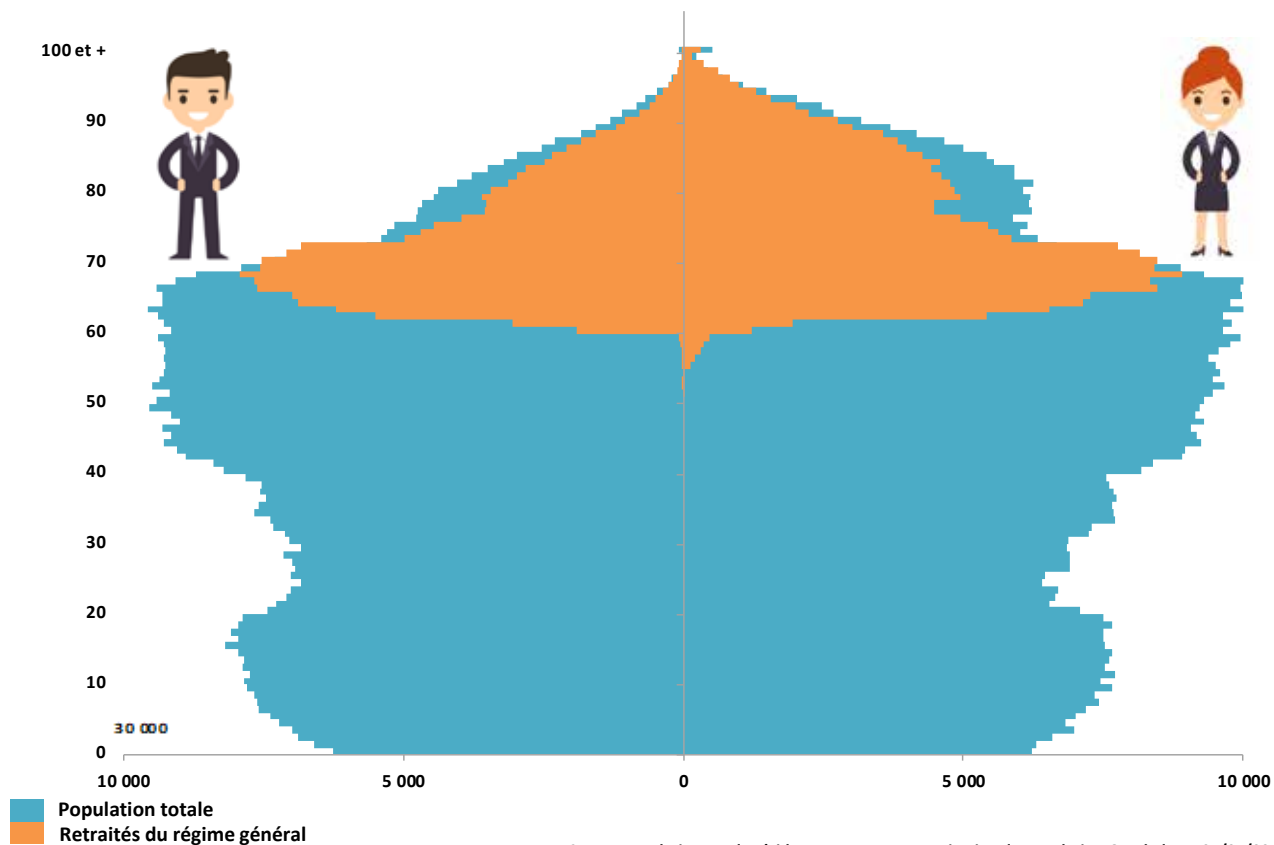
	Allier	Cantal	Haute Loire	Puy de Dôme	Auvergne	%
50-54	17	7	14	33	71	0,0%
55-59	440	189	327	757	1 713	0,5%
60-64	12 295	5 086	8 235	20 256	45 872	14,3%
65-69	21 287	8 777	13 307	35 841	79 212	24,7%
70-74	18 244	7 282	11 215	30 316	67 057	20,9%
75-79	12 056	4 806	7 337	19 201	43 400	13,5%
80-84	11 020	4 519	6 373	16 195	38 107	11,9%
85 ans et +	13 469	5 095	7 331	18 993	44 888	14,0%
TOTAL	88 828	35 761	54 139	141 592	320 320	100,0%
% Femmes	57,2%	57,4%	55,8%	55,9%	56,4%	

Retraités payés par les 16 Caisses de Métropole et les 4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

85,1 % des retraités résidant en Auvergne ont 65 ans et plus en 2018

RÉPARTITION DE LA POPULATION TOTALE ET DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDANT EN AUVERGNE



Source population totale résidant en Auvergne : Projection de population Omphale au 01/01/2019
Population des retraités résidant en Auvergne : Cnav au 31/12/2018

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN AUVERGNE SELON LEUR DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

Département		Retraités								
		Hommes			Femmes			Ensemble		
		Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total	Droit direct	Droit dérivé	Total
Allier	Effectif	37 670	336	38 006	48 348	2 474	50 822	86 018	2 810	88 828
	En %	42,4%	0,4%	42,8%	54,4%	2,8%	57,2%	96,8%	3,2%	100,0%
	Âge moy.	73,0	77,3	73,1	75,3	76,4	75,3	74,3	76,5	74,4
Cantal	Effectif	14 989	245	15 234	19 392	1 135	20 527	34 381	1 380	35 761
	En %	41,9%	0,7%	42,6%	54,2%	3,2%	57,4%	96,1%	3,9%	100,0%
	Âge moy.	72,7	77,8	72,8	75,0	77,3	75,1	74,0	77,3	74,1
Haute Loire	Effectif	23 714	241	23 955	28 741	1 443	30 184	52 455	1 684	54 139
	En %	43,8%	0,4%	44,2%	53,1%	2,7%	55,8%	96,9%	3,1%	100,0%
	Âge moy.	72,3	78,8	72,4	75,0	74,5	75,0	73,8	75,1	73,8
Puy de Dôme	Effectif	62 195	309	62 504	75 073	4 015	79 088	137 268	4 324	141 592
	En %	43,9%	0,2%	44,1%	53,0%	2,8%	55,9%	96,9%	3,1%	100,0%
	Âge moy.	72,6	74,4	72,6	74,8	76,0	74,8	73,8	75,9	73,8
Auvergne	Effectif	138 568	1 131	139 699	171 554	9 067	180 621	310 122	10 198	320 320
	En %	43,3%	0,4%	43,6%	53,6%	2,8%	56,4%	96,8%	96,8%	100,0%
	Âge moy.	72,7	76,9	72,7	75,0	76,0	75,0	73,9	76,1	74,0

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

L'âge moyen des 320 320 retraités résidant en Auvergne payés par les 16 Caisses de métropole et les 4 CGSS est de 74 ans, soit 72,7 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes

LE MONTANT MENSUEL MOYEN SERVI AUX RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDENT EN AUVERGNE

Résidence	Titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI ⁽¹⁾		Non titulaires de l'allocation supplémentaire ou de l'ASPA / ASI ⁽¹⁾		Ensemble	
	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)	Effectifs	Montant moyen (euros)
Allier	2 993	703 €	85 835	671 €	88 828	672 €
Cantal	1 005	653 €	34 756	553 €	35 761	555 €
Haute Loire	1 397	665 €	52 742	647 €	54 139	647 €
Puy de Dôme	3 821	716 €	137 771	703 €	141 592	704 €
Auvergne	9 216	697 €	311 104	668 €	320 320	669 €

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

(1) ASPA (ou Allocation supplémentaire L.815-2/3) et Asi.

Pour les 320 320 retraités résidant dans la région Auvergne au 31 décembre 2018, le montant moyen de la retraite globale s'élève à 669 €. 2,9 % des retraités bénéficient d'une allocation supplémentaire ou de l'ASPA/ASI

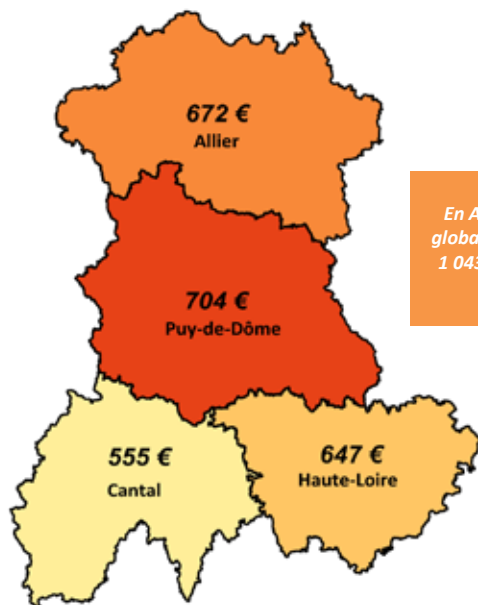
Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

* d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).

* de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc....)

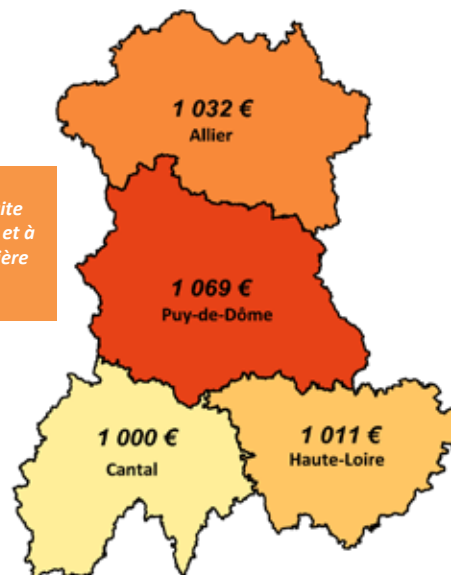
LE MONTANT MENSUEL MOYEN DE LA RETRAITE GLOBALE SERVIE AUX RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL RÉSIDENT EN AUVERGNE

MONTANT MOYEN (TOUS DROITS
CONFONDUS)



En Auvergne, le montant moyen de la retraite globale s'élève à 669€ tous droits confondus et à 1 043 € pour les droits directs avec une carrière complète au Régime général

MONTANT MOYEN (DROIT DIRECT
AVEC CARRIÈRE COMPLÈTE AU RG)



Remarque : Les montants moyens ne sont pas représentatifs des ressources complètes des retraités, la plupart d'entre eux bénéficient également :

- * d'une ou plusieurs retraites servies par d'autres régimes de base (environ 40% de ces retraités).
- * de retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc...)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

La situation du Régime Général en Auvergne

2. Les retraités payés par la Carsat en Auvergne

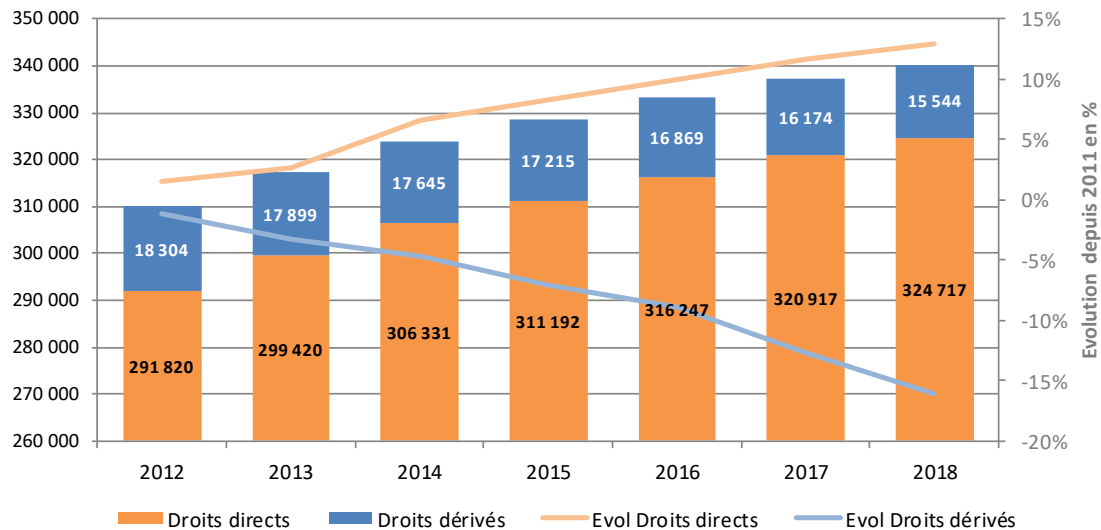
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE DE RETRAITES SERVIES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Années	Droits contributifs			Droits non contributifs	Ensemble des droits		
	Droits directs	Droits dérivés	Total	Droits directs	Droits directs	Droits dérivés	Total
2012	291 797	18 304	310 101	23	291 820	18 304	310 124
2013	299 400	17 899	317 299	20	299 420	17 899	317 319
2014	306 318	17 645	323 963	13	306 331	17 645	323 976
2015	311 179	17 215	328 394	13	311 192	17 215	328 407
2016	316 237	16 869	333 106	10	316 247	16 869	333 116
2017	320 907	16 174	337 081	10	320 917	16 174	337 091
2018	324 709	15 544	340 253	8	324 717	15 544	340 261

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2018, le nombre de retraités payés par la Carsat Auvergne s'élève à 340 261, soit 324 717 retraités de droits directs et 15 544 retraités de droits dérivés

EVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

En 2018, le nombre de retraités payés par la Carsat a augmenté de +0,9% par rapport à 2017, +13% pour les droits directs et -16% pour les droits dérivés

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LA NATURE DU DROIT ET L'ÂGE

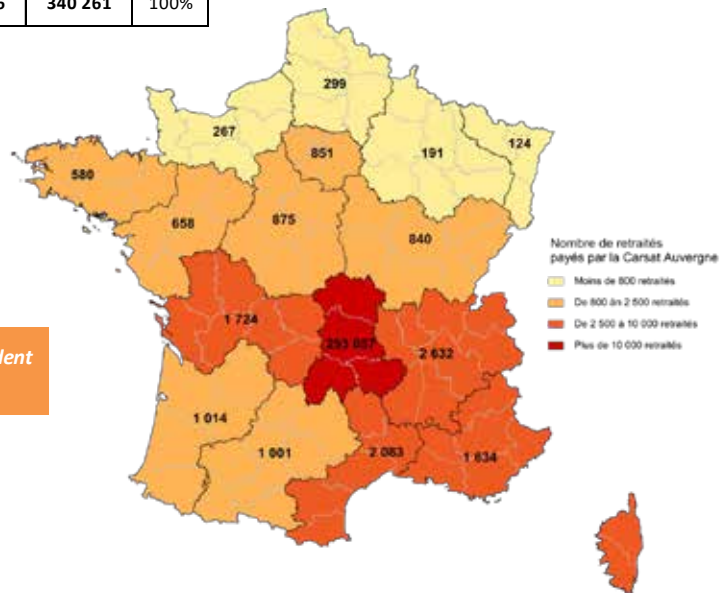
Groupes d'âge	Hommes			Femmes			Ensemble		
	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total	Droit contributif	Droit non contributif	Total
50-54	4	0	4	76	0	76	80	0	80
55-59	232	0	232	1 635	0	1 635	1 867	0	1 867
60-65	30 692	0	30 692	30 222	0	30 222	60 914	0	60 914
66-69	33 153	0	33 153	36 685	0	36 685	69 838	0	69 838
70-74	36 254	0	36 254	39 322	1	39 323	75 576	1	75 577
75-79	22 027	0	22 027	25 634	1	25 635	47 661	1	47 662
80-84	15 974	0	15 974	23 733	1	23 734	39 707	1	39 708
85 et +	13 309	0	13 309	31 301	5	31 306	44 610	5	44 615
Total	151 645	0	151 645	188 608	8	188 616	340 253	8	340 261
%	44,6%	0,0%	44,6%	55,4%	0,0%	55,4%	100,0%	0,0%	100,0%
Âge moyen	72,80	0,00	72,80	74,81	85,30	74,81	73,92	85,30	73,92

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

*Parmi les 340 261 retraités payés par la Carsat Auvergne au 31 décembre 2018, 277 400 ont 65 ans et plus, soit 81,5%.
 L'âge moyen de l'ensemble des retraités est de 73,9 ans : 72,8 ans pour les hommes et 74,8 ans pour les femmes*

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE DÉPARTEMENT DE RÉSIDENCE

	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Résidence en Auvergne	127 996	165 661	293 657	86%
Résidence en métropole, Dom et Tom (Hors région Auvergne)	6 114	8 659	14 773	4%
Résidence à l'étranger	17 535	14 296	31 831	9%
Total	151 645	188 616	340 261	100%

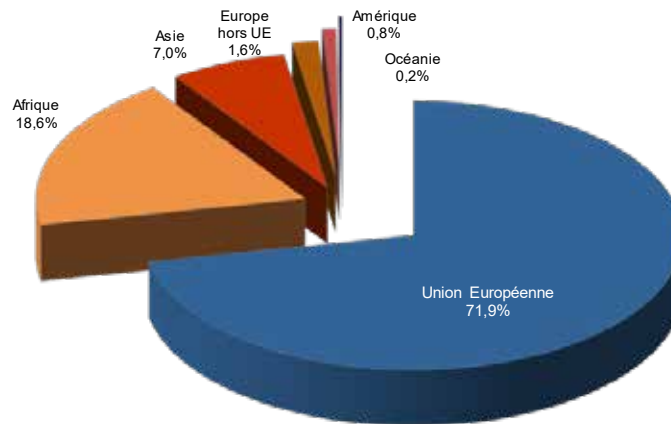


Parmi les 340 261 retraités payés par la Carsat Auvergne, 14% résident hors région Auvergne ou à l'étranger

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE PAYS DE RÉSIDENCE

Union Européenne	Afrique	Asie	Europe hors UE	Amérique	Océanie	Total
22 874	5 917	2 219	498	268	55	31 831
71,9%	18,6%	7,0%	1,6%	0,8%	0,2%	100,0%



28,1% des retraites servies par la Carsat Auvergne à l'étranger sont payées hors Union Européenne (réparties dans 49 pays)

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

RÉPARTITION DES RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL SELON LE SEXE ET LA NATURE DE LA PRESTATION

	31 décembre 2018		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Pensions normales	126 750	130 093	256 843
Pensions d'ex-invalidé	10 200	12 842	23 042
Pensions d'inaptitude et assimilées	13 529	31 295	44 824
Droits directs contributifs	150 479	174 230	324 709
Pensions de réversion	1 162	14 181	15 343
Pensions de veufs et veuves	4	197	201
Droits dérivés contributifs	1166	14378	15544
Total des droits contributifs	151 645	188 608	340 253
Droits directs non contributifs	0	8	8
Droits dérivés non contributifs	0	0	0
Total des droits non contributifs	0	8	8
Total des droits directs	150 479	174 238	324 717
Total des droits dérivés	1 166	14 378	15 544
TOTAL DES DROITS	151 645	188 616	340 261

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Parmi les 340 261 retraités payés par la Carsat Auvergne, 44,6% sont des hommes et 55,4% sont des femmes. 92,5% des droits dérivés sont servis à des femmes

3. Les nouveaux retraités de la Carsat Auvergne

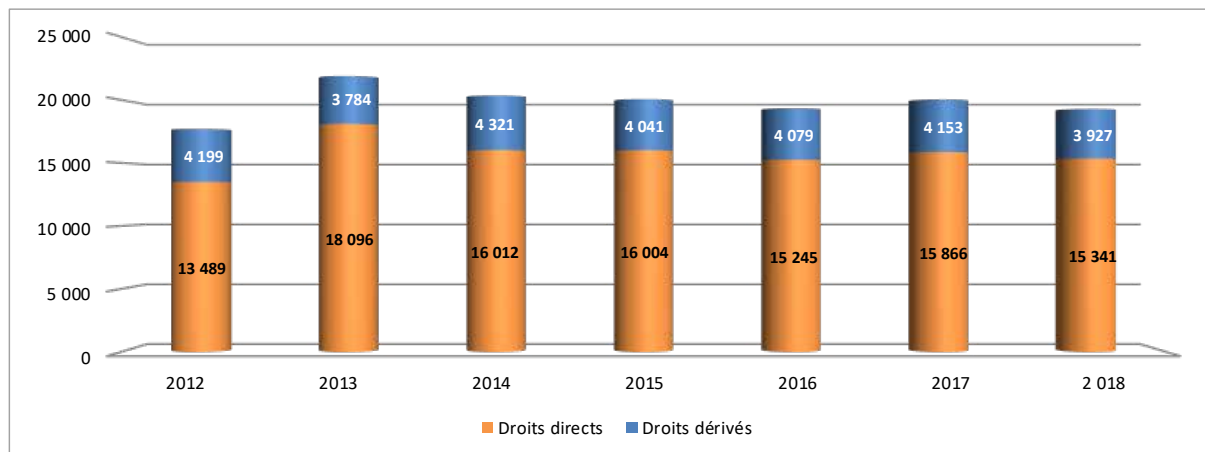
ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DU NOMBRE D'ATTRIBUTIONS

Année	Droits directs	Droits dérivés	TOTAL	% d'évolution N / N-1
2012	13 489	4 199	17 688	
2013	18 096	3 784	21 880	23,7%
2014	16 012	4 321	20 333	-7,1%
2015	16 004	4 041	20 045	-1,4%
2016	15 245	4 079	19 324	-3,6%
2017	15 866	4 153	20 019	3,6%
2 018	15 341	3 927	19 268	-3,8%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

En 2018, 19 268 attributions sont dénombrées dont 15 341 attributions de droits directs, soit -3,8% par rapport à 2017

ÉVOLUTION DEPUIS 2012 DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS ET DE DROITS DÉRIVÉS



Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Au 31 décembre 2018, la Carsat Auvergne a attribué 79,6% de droits directs

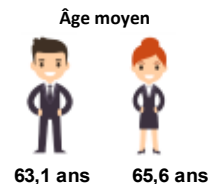
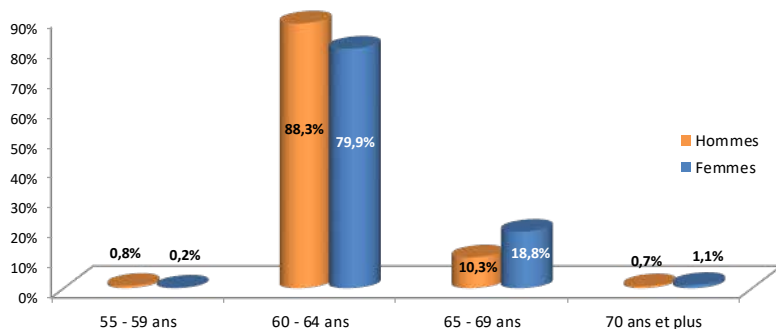
RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SELON LA TRANCHE D'ÂGE ET LE SEXE

Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 55 ans	-	-	-	3	31	34	3	31	34
55 - 59	54	18	72	52	395	447	106	413	519
60 - 64	6 033	6 795	12 828	84	464	548	6 117	7 259	13 376
65 - 69	702	1 601	2 303	96	476	572	798	2 077	2 875
70 ans et plus	45	93	138	435	1 891	2 326	480	1 984	2 464
Total	6 834	8 507	15 341	670	3 257	3 927	7 504	11 764	19 268
Âge moyen au point de départ	61,9	62,8	62,4	75,2	72,7	73,1	63,1	65,6	64,6

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

L'âge moyen des nouveaux retraités de droits directs servis par la Carsat Auvergne en 2018 est de 62,4 ans

RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE DROITS DIRECTS DE LA CARSAT AUVERGNE SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE



Âge au point de départ	Droits directs			Droits dérivés			Ensemble des droits		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
60 ans	2 527	1 095	3 622	12	78	90	2 539	1 173	3 712
61 ans	334	276	610	13	89	102	347	365	712
62 ans	2 655	4 688	7 343	25	116	141	2 680	4 804	7 484
63 ans	311	449	760	15	81	96	326	530	856
64 ans	206	287	493	19	87	106	225	374	599
65 ans	491	1 282	1 773	19	76	95	510	1 358	1 868
66 ans	114	203	317	14	92	106	128	295	423
67 ans	47	64	111	18	114	132	65	178	243
68 ans	26	25	51	19	97	116	45	122	167
69 ans	24	27	51	26	97	123	50	124	174
Total	6 735	8 396	15 131	180	927	1 107	6 915	9 323	16 238

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

4. Les départs anticipés

LE DÉPART À LA RETRAITE AVANT L' ÂGE LÉGAL

	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraites anticipées	2 722	1 134	3 856
Retraites anticipées longue carrière	2 659	1 110	3 769
Retraites anticipées assurés handicapés	45	17	62
Retraites anticipées travailleurs handicapés	18	7	25
Nombre total de mesures dérogatoires	120	39	159
Travailleurs de l'amiante	62	7	69
Pénibilité	58	32	90

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

A la Carsat Auvergne, 3 856 retraites anticipées ont été attribuées en 2018 : 97,7% pour longue carrière, 1,8% aux travailleurs de l'amiante, 2,3% pour pénibilité, 1,6% aux assurés handicapés et 0,6% aux travailleurs handicapés

LA SURCOTE ET LA DÉCOTE

Les retraites de droit direct bénéficiant de la surcôte

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% de surcôte / droits directs contributifs
Retraites portées au minimum contributif	239	521	760		
Retraites ramenées au maximum sans surcote	4	3	7		
Autres retraites	366	445	811		
Retraites avec surcôte	609	969	1 578	15 341	10,29%

Source : InfoCentre SNSP - CNAV

Les retraites de droit direct ayant un taux réduit

	Hommes	Femmes	Total	Nombre de droits directs contributifs	% par rapport aux droits directs contributifs
Retraites avec un taux minoré	584	986	1 570	15 341	10,23%

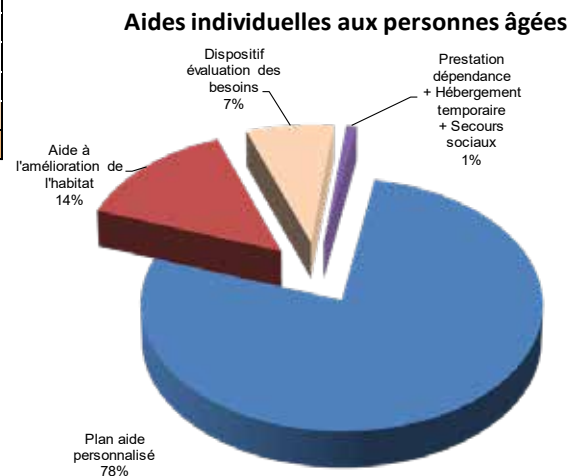
Source : InfoCentre SNSP - CNAV

5. L'action Sociale Retraite

AIDES INDIVIDUELLES AUX PERSONNES ÂGÉES ET ACTIONS COLLECTIVES EN RÉGION AUVERGNE

		Dépenses 2018	
		En euros	En %
Aide individuelle aux personnes âgées	Plan aide personnalisé	5 997 086 €	77,7%
	Aide à l'amélioration de l'habitat	1 084 948 €	14,1%
	Dispositif évaluation des besoins	573 701 €	7,4%
	Prestation dépendance + Hébergement temporaire + Secours sociaux	66 028 €	0,9%
	Sous-total des personnes aidées	7 721 763 €	81,5%
Action Collective	Action immobilière	1 424 765 €	81,5%
	Actions gérontologiques d'initiative locale	2 146 €	0,1%
	Actions de coordination et réseaux gérontologiques	0 €	0,0%
	Actions collectives de Prévention	320 625 €	18,3%
	Sous-total des subventions	1 747 536 €	18,5%
Total des dépenses		9 469 299 €	100,0%

Source : Carsat Auvergne



QUELQUES DEFINITIONS

- **Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA):**
Allocation unique et différentielle, elle a pour but, sous certaines conditions, d'élever l'ensemble des ressources à un montant minimum.
- **Allocation Supplémentaire :**
Cette allocation tend à procurer à toute personne âgée un montant minimum de ressources uniforme quel que soit le régime auquel elle est rattachée. Elle vient s'ajouter à une prestation déjà servie si l'assuré remplit des conditions d'âge, de ressources, de nationalité et de résidence. Son montant est fixé par décret.
- **Allocation Supplémentaire d'invalidité (ASI) :**
Elle est destinée, sous certaines conditions, aux assuré(e)s invalides qui ne remplissent pas la condition d'âge pour obtenir l'allocation de Solidarité aux Personnes Agées.
- **Cotisations Sociales :**
Les cotisations sociales sont des versements à des régimes qui, pour l'assuré, donnent droit à des prestations sociales lors de la réalisation d'un risque couvert par la Sécurité sociale.
- **Droit direct ou personnel :**
C'est un droit acquis par l'assuré lui-même en fonction des cotisations versées. L'avantage contributif personnel est une retraite. Le droit personnel non contributif est l'Allocation aux Vieux Travailleurs Salariés et l'Allocation aux Mères de Famille.
- **Droit Contributif :**
C'est un avantage dont le montant est proportionnel au nombre d'années d'assurance. Il peut avoir le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Décôte :**
C'est une minoration du taux retenu pour le calcul de la retraite liée à un nombre insuffisant de trimestres cotisés.
- **Droit dérivé:**
C'est un avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé. L'allocation veuvage et la retraite de réversion sont des droits dérivés contributifs. Les droits dérivés non contributifs (secours viagers) sont quasiment en voie de disparition.
- **Droit non Contributif :**
Il s'agit d'un avantage attribué à une personne privée de ressources. La prestation est d'un montant uniforme et peut avoir aussi le caractère de droit personnel ou de droit dérivé.
- **Minimum Vieillesse :**
C'est un dispositif regroupant un ensemble de prestations, qui garantit à toute personne un montant minimum de ressources.
- **Régime :**
Un régime au sens juridique du terme, est un ensemble de dispositions réglementaires s'appliquant à un groupe donné d'affiliés et définissant les prestations auxquelles ils ont droit. Il est géré par une organisation autonome. Le Régime Général vise les personnes salariées. Son champ d'application a été largement étendu à des personnes "assimilées". Financé à l'origine par des cotisations, le régime a vu ses ressources se diversifier pour tenir compte de la nature des prestations versées : les prestations contributives sont la contrepartie de cotisations tandis que les prestations dites non contributives sont liées à la solidarité.
- **Surcôte :**
C'est une majoration de la retraite appliquée sur le montant de la retraite des salariés ayant travaillé au-delà de la durée légale requise.

Le réseau d'accueil retraite de la Carsat Auvergne



Publication annuelle régionale
Maquette et impression Carsat Auvergne
Conception et réalisation : Service Contrôle de gestion
et Statistiques de la Carsat Auvergne
Carsat Auvergne - 63036 Clermont-Ferrand Cedex 9
Dépôt légal à parution - ISSN 2557-0811

